Factures de cantine 1er trimestre: à régler avant le 10 novembre

publié le 12/10/2016

Les factures de cantine du 1er trimestre ont été distribuées mercredi 12 et jeudi 13 octobre.

Elles sont à régler avant **le 10 novembre**, par chèque ou espèces, excepté pour ceux payant par virement mensuel.

Merci de votre collaboration.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.